

Mairie
de
VERTOLAYE
63480

Tél. : 04 73 95 20 64

Fax : 04 73 95 26 45

mairie.vertolaye@wanadoo.fr

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021
DEMANDE D'INSCRIPTION
A LA CANTINE SCOLAIRE DE VERTOLAYE

Les enfants qui mangeront une ou plusieurs fois par semaine de manière régulière dans l'année devront préciser les jours de la semaine. Il est demandé aux parents que ces jours ne soient pas modifiés dans la mesure du possible.

Dans un souci d'économie, il est demandé aux parents de signaler impérativement tout changement à la Cantinière au moins 2 jours à l'avance.

Pour cette même raison, il est rappelé que les inscriptions occasionnelles sont à faire à l'aide de cet imprimé, directement auprès de la cantinière au moins 2 jours à l'avance.

Les factures seront établies par la Mairie et vous seront transmises par le Trésor Public (Tarif : 2.70 € par repas).

Partie à conserver par les parents



Partie à retourner complétée

DEMANDE D'INSCRIPTION A LA CANTINE SCOLAIRE DE VERTOLAYE - Année scolaire 2020/2021

ELEVE :

NOM et Prénom : Date de naissance / /

CLASSE :

PERE

NOM et Prénom : Date de naissance / /

Adresse :

N° TELEPHONE : N° PORTABLE :

Mail : @

MERE

NOM et Prénom : Date de naissance / /

Adresse :

N° TELEPHONE : N° PORTABLE :

Mail : @

NUMERO D'ALLOCATAIRE CAF :

L'élève mangera-t-il régulièrement ?

- Tous les jours :
- Une ou plusieurs fois par semaine de manière régulière :

Préciser le ou les jours

(Signaler impérativement tout changement à la Cantinière au moins 2 jours à l'avance)

! Allergie alimentaire : un contrat d'accueil devra obligatoirement être signé

Pour les inscriptions OCCASIONNELLES, prévenir la Cantinière au moins 2 jours à l'avance :

Date(s) :

A , le

Signatures des parents :